

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : M. Daniel, M. Maron, M. Beeuwsaert, M. Hedin, M. Péron, M. Maugez, M. Renard, M. Ferdoelle, M. Gille, M. Boucher, Mme Bellu, Mme Parmentier, Mme Dewulf

ABSENTS : Mme Triboullet (pouvoir à M. Daniel), Mme Bellay

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 02 décembre 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 1.2023

ADHÉSION AU DISPOSITIF CDG60 DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail). Les objectifs étant de lutter contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes, la protection et l'accompagnement des victimes, la sanction des auteurs. Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise (CDG60) qui propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG60 et autorise le Maire à la signer.

ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Pays de Valois ont sollicité leur adhésion au SE60 afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) ». Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion des deux communautés de communes. Le président du SE60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE COMMANDES PERMANENTES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE ET LA COMMUNE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, depuis la création de la plate-forme de Moyens et Services Communautaires en 2016, la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose à ses communes membres, des groupements de commandes pour certains achats effectués : travaux de gravillonnage, fournitures et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs), ...

Il est donc proposé de constituer, pour l'année 2023, un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la commune de Hanvoile.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (téléchargeable sur le site de la CCPV). Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve ledit rapport.

COLIS DE FIN D'ANNÉE DES AÎNÉS :

Monsieur le Maire signale qu'il reste des colis de fin d'année et propose de réfléchir sur un autre mode de fonctionnement pour la remise de ces colis en 2023.

MODIFICATION DU CONTRAT DE LA SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le contrat de la salle des fêtes et le prix de la location de vaisselle et du remplacement pour vaisselle cassée ou manquante comme suit :

Location vaisselle :

Lot de 6 brocs : **2,00€** Lot de 6 saladiers : **2,00€** Lot de 8 plats inox : **5,00€**
Lot de 10 plateaux : **5,00€** (Assiettes, tasses, verres à eau, vin et flûtes, coupe à sorbet) : **1,00€** (par personne)

Remplacement pour vaisselle cassée ou manquante :

Par broc : **3,00€** Par petit saladier : **5,00€** Par grand saladier : **7,00€** Par plateau : **10,00€**
Par plat : **10,00€** Par assiette, tasse, soucoupe et coupe : **4,00€** Par verre : **3,00€**
Par couvert : **1,00€** Par grille de four : **30,00€**

Monsieur le Maire propose de conserver le prix de la location de la salle des fêtes comme suit :

- Habitants commune : 200,00€ + 50,00€ de forfait ménage soit **250,00€**
- Habitants hors commune : 350,00€ + 50,00€ de forfait ménage soit **400,00€**

Monsieur le Maire propose pour la location de la salle des fêtes aux associations communales de laisser le contrat de mise à disposition à titre gratuit en ajoutant un forfait ménage de 50,00€ en cas de salle rendue non ou mal nettoyée, constaté lors de l'état des lieux de sortie. Le conseil municipal approuve les modifications ci-dessus.

CONVENTION POUR LA GESTION PROVISOIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le contrat de délégation du service public d'assainissement arrive à échéance le 21 février prochain. Afin de garantir une continuité de service, il y a lieu de signer une nouvelle convention pour la gestion provisoire du service public d'assainissement, à échéance au 21 Février 2024. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la fête villageoise est lieu le dernier week-end d'avril, avec une soirée dansante le samedi soir et une après-midi festive le dimanche dans le parc municipal Thierry Maugez.

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 17 mars.

Madame Bellu informe le conseil qu'une animation « création de marionnettes » aura lieu le samedi 4 mars à la bibliothèque municipale.

Madame Bellu est satisfaite que les vœux 2023 aient pu avoir lieu après 2 ans de contraintes sanitaires.

Monsieur Gille informe que la commission chemins s'est réunie le 28 janvier 2023 et constate un bon entretien général des haies.

Monsieur Renard propose la réflexion d'investir dans un meilleur matériel de sonorisation pour les manifestations à venir. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir pour le Budget Primitif 2023.

Madame Dewulf signale des enfants imprudents le matin lorsqu'ils se rendent aux arrêts de car pour aller à l'école.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h20.

 Le Maire,
Laurent DANIEL